Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 67/2008

OBJET :	SOUTIEN AU PREMIÈRES NATIONS DE LA C.-B. – CRISE DE LA DENDROCTONE DU PIN
PROPOSEUR(E) :	Bill Williams, Chef, Première Nation de Squamish, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, Grand Chef, mandataire, Shwx'ow'hamil, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Durant les élections fédérales de 2005-2006, le Parti conservateur du Canada a promis 1 milliard de dollars pour régler la crise inhérente à l'infestation du dendroctone du pin en Colombie-Britannique; il s'est pour l'instant engagé à accorder seulement 20 % du montant et il a dans les faits dépensé moins. Le budget fédéral de 2008 ne comporte aucun nouveau financement;

B. Les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont reçu seulement une part minime du financement prévu pour enrayer la crise liée à l'infestation du dendroctone du pin;

C. Le gouvernement fédéral a ignoré les nombreuses demandes des Premières Nations de la Colombie-Britannique et de la province portant sur la nécessité de travailler ensemble dans le cadre d'un groupe politique tripartite pour enrayer la crise liée à l'infestation du dendroctone du pin;

D. Le gouvernement fédéral a ignoré une recommandation unanime, formulée en juin 2008 par le comité de Ressources naturelles, qui prévoyait de mettre sur pied d'un tel groupe et d'enrayer le plus rapidement possible la crise en accordant les ressources nécessaires;

E. 103 communautés des Premières Nations de la Colombie-Britannique sont situées dans la zone de 13,5 millions d'hectares ravagée par le dendroctone du pin dans laquelle du bois mort ou en décomposition présente des risques d'incendie;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

F. Ces 103 Premières Nations ont déjà connu la menace d'incendies importants durant les derniers étés et ont survécu par chance, elles demandent des ressources pour accélérer la planification et l'aménagement de tranchées pare-feu pour protéger leurs communautés;

G. Le règlement de la crise du dendroctone du pin et l'allocation de ressources pour la prévention d'incendies de forêt sont des mesures nécessaires afin d'assurer la survie économique et culturelle à long terme des 103 Premières Nations touchées de la Colombie-Britannique. Il est important pour celles-ci de posséder les capacités et les ressources nécessaires pour faire face à l'évolution constante de l'environnement forestier et assurer un avenir durable à leurs enfants;

H. Les partis d'opposition fédéraux ont indiqué qu'ils appuyaient le gouvernement du Canada dans sa volonté de prendre des mesures pour enrayer la crise du dendroctone du pin.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée demandent au Chef national d'envoyer une lettre au gouvernement afin de lui indiquer que l'Assemblée des Premières Nations souhaite qu'il prenne les mesures suivantes et qu'elle est prête à le soutenir dans l'application de ces mesures :

    i. Mettre immédiatement sur pied un groupe tripartite de haut niveau, constitué des ministres fédéraux et provinciaux de premier plan et des dirigeants des Premières Nations de la Colombie-Britannique, pour élaborer un plan d'action et établir la priorité dans les calendriers d'activités;

    ii. Accorder le financement nécessaire, provenant du budget promis de 1 milliard de dollars pour la crise relative à l'infestation du dendroctone du pin, pour faciliter le lancement des travaux d'aménagement de tranchées pare-feu cet hiver et pour s'assurer que des mesures d'intervention en cas de feux de friches et des plans d'évacuation seront mis en place à l'intention des communautés d'ici l'été prochain;

    iii. S'engager à mettre en œuvre un plan de financement accéléré à long terme pour terminer les travaux d'aménagement des tranchées pare-feu et pour aider les Premières Nations touchées à renforcer leurs capacités et à se concentrer sur la production de biocarburant et d'autres projets économiques;

    iv. Obtenir de la part des ministres des Ressources naturelles et des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'ils veillent à ce que les Premières Nations aient accès à des programmes de financement leur permettant de protéger leur environnement, de développer leur économie et de chercher de nouveaux débouchés pour leurs produits forestiers, et qu'ils s'assurent que le financement est accordé d'une manière rapide et efficace.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)